

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2020-019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	59
Votants	62
Pouvoirs	3

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 31 janvier 2020

**LE 6 février 2020**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES DE LA VILLE DE PERIGUEUX**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISCHOF, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, PERRAUD-DAUSSE, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. LE MAO, BONNET, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADIS, CACAN.

M. JEGOU suppléant de M. DOBBELS  
M. CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, BELOMBO, GATAULT, DATRIER, MONTEIL- MAYAUD, RAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM. : BUISSON, BEYLOT, DESPALT, LARRE, BREAU, MOTTIER, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, DOBBELS, LACOSTE, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, TENAILLON, MALLET, MATHIEU, VIROL, LAROCHE, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOI.

POUVOIRS :

Mme ROUX	Pouvoir à	M. PROTANO
Mme MOULENES	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. AUDI

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES DE LA VILLE DE PERIGUEUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** par contrat d'affermage entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Avril 2006, la commune de Périgueux a confié l'exploitation de son service de collecte des eaux usées pour une durée de 14 ans.

**Que** ce contrat arrive à échéance le 31 Mars 2020. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le Grand Périgueux est compétent en assainissement collectif par application des lois NOTRe et Ferrand-Fesneau.

**Qu'en** parallèle au contrat souscrit par la ville de Périgueux en 2006, le Grand Périgueux a contracté en 2012 un contrat de Délégation de service public pour l'exploitation des stations d'épuration de Saltgourde et Trélissac. Ce contrat arrive à échéance le 31 Décembre 2020.

**Que** compte tenu du caractère imprévisible du transfert de la compétence (lois NOTRe et Ferrand-Fesneau) au démarrage du contrat en cours et compte tenu de la volonté du Grand Périgueux de faire concorder les échéances des deux contrats aujourd'hui sous maîtrise d'ouvrage « Grand Périgueux », il est proposé de prolonger le contrat de Délégation de service public collecte des eaux usées de la ville de Périgueux pour une durée de neuf mois portant ainsi son échéance au 31 Décembre 2020.

**Que** conformément à l'article 36 du décret « Concessions », cette prolongation est possible car la durée supplémentaire ne modifie pas de manière substantielle le contrat initial et demeure proportionné à l'objectif poursuivi.

**Que** les deux contrats ayant ainsi un même terme, le Grand Périgueux pourra ainsi mettre en œuvre sa politique de rationalisation du nombre de contrats et de prestataires sur l'aire urbaine dans l'optique d'une meilleure qualité de service et d'une optimisation financière des coûts d'exploitation du service.

**Que** la Commission de Délégation de service public, réunie le 30 Janvier 2020 a émis un avis favorable au projet d'avenant.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Autorise M. le Président à signer l'avenant au contrat SUEZ « Ville de Périgueux » afin de prolonger de neuf mois la durée de ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	19 FEV. 2020	Pour extrait conforme	19 FEV. 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	19 FEV. 2020	Périgueux, le	19 FEV. 2020

Le Président  
Jacques AUZOU